

N° 16.

LES
CAHIERS BELGES

PRIX : 60 centimes

LA BELGIQUE

ET LE

GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

PAR

JULES DESTREE

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE

BRUXELLES ET PARIS

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE

G. VAN OEST & C^{ie}, ÉDITEURS

—
1918

A partir du 1^{er} août 1917, majoration temporaire
de 0 fr. 10 sur les collections à 0 fr. 60.
Décision du Syndicat des Éditeurs du 27 juin 1917.

Les *Cahiers Belges* constituent une série d'opuscules consacrés au passé, au présent et à l'avenir de la Belgique.

Du passé de la Belgique, nous nous attacherons particulièrement à la période qui commence en 1830. Après avoir recouvré son indépendance, la Belgique se livra à des activités de divers ordres, qu'il est intéressant d'examiner du point de vue national et du point de vue international, dont il est intéressant aussi de faire connaître les facteurs, *doctrines, hommes et institutions*.

Les *Cahiers Belges* ont aussi pour but de fixer les péripéties diplomatiques et militaires du grand drame actuel et d'apporter des révélations sur la situation de la Belgique occupée et les souffrances endurées par sa population.

Enfin, les *Cahiers Belges* réserveront une place très large à « la Belgique de demain » en provoquant des études sur l'avenir économique du pays et de la colonie du Congo, sur les questions administratives, pédagogiques et linguistiques, sur le rôle de la Belgique parmi ses alliés et dans le monde, sur les objectifs de la guerre au point de vue belge, etc.

Les *Cahiers Belges* ne publient que des études personnelles. A tous nos collaborateurs, nous demandons avant tout de se mettre au point de vue des intérêts nationaux et d'être clairs et lumineux dans leur exposé.

Nous donnons en troisième page de la couverture la liste des *Cahiers* qui paraîtront en 1918-19. Nous nous réservons d'ajouter de nouveaux titres à cette liste et de remplacer certaines études par d'autres.

Les *Cahiers Belges* paraissent en plaquettes in-16 sur 48 pages. Le prix de chaque opuscule est fixé à 70 centimes.

On peut souscrire à la série des Nos 13 à 24 des *Cahiers Belges* au prix de 8 francs 50 franco pour la France et 9 francs 50 pour l'étranger. Nous prions tous ceux qu'intéressent ces questions de la plus vivante actualité de nous envoyer leur souscription.

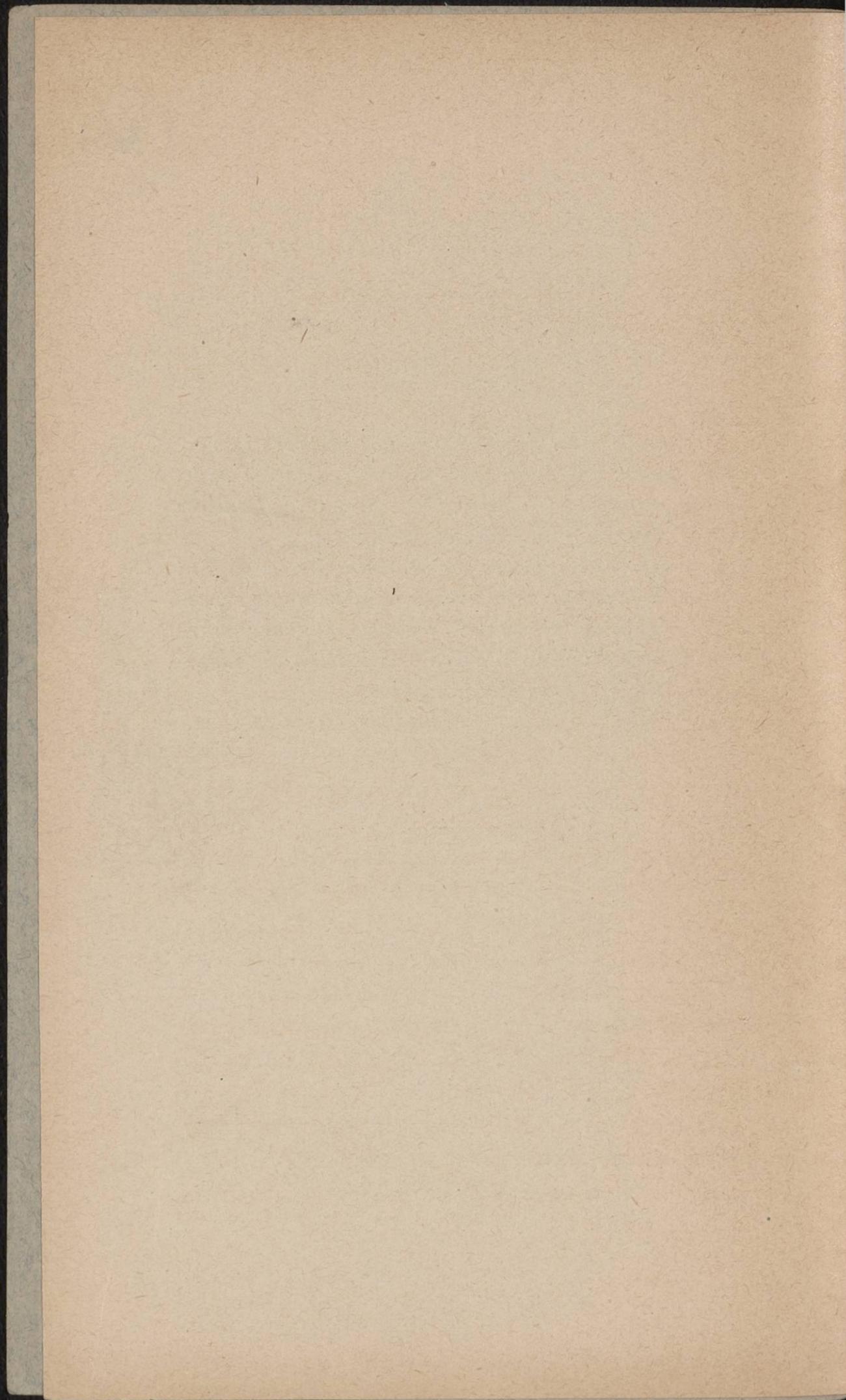
ML
A
8670



NOTE DE L'ÉDITEUR

Nous croyons utile de donner à nos lecteurs la version française d'une étude que M. Jules Destrée avait publiée en juillet 1917 dans la New Europe de Londres et en août dans la Vita Italiana de Rome.

Nous précisons les dates, car M. Jules Destrée ayant été depuis chargé par le Gouvernement belge de représenter son pays à Pétrograd, certains lecteurs pourraient peut-être attribuer à notre publication un caractère semi-officiel, — qu'elle n'a point.



LA BELGIQUE

ET

LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

« Si le Grand-Duc était disposé à renoncer à sa souveraineté sur le Luxembourg, un passé de quatre cents ans, la communauté des idées religieuses, la volonté nationale, manifestée en 1830 au prix des plus durs sacrifices, tout recommanderait la rentrée de ce pays dans le système de l'Etat belge. »

(GAZETTE DE COLOGNE, 25 avril 1867.)

I. — LA QUESTION DU LUXEMBOURG.

1. — La situation internationale du Grand-Duché de Luxembourg a été réglée le 11 mai 1867 par le traité de Londres. Ce traité, œuvre des Puissances européennes, a été violé et déchiré par l'Allemagne en août 1914. Il n'existe donc plus. L'accord qu'il consacrait s'est rompu. Il faudra nécessairement qu'à la fin de la guerre actuelle, le statut du Grand-Duché soit réglé à nouveau.

Il y a donc une question du Luxembourg. Elle intéresse l'Allemagne, la France, la Belgique, toute l'Europe, comme en 1867. Mais le retour au *statu*

quo paraît improbable et il est vraisemblable que les Luxembourgeois eux-mêmes n'en voudront pas, puisque la combinaison de 1867 comportait la garantie de l'Allemagne qui loin de la garantir, l'a détruite à son profit.

Le minuscule État, créé par la diplomatie, a vécu ce qu'a duré l'équilibre instable qui l'avait consacré. Existence précaire, souvent menacée, qui ne paraît pas pouvoir se perpétuer. Comment faire pour assurer à ses habitants le maximum de chances de liberté et de prospérité ?

Cette question.....
.....celle de l'Alsace-Lorraine pour la France, à celle du Trentin pour l'Italie. Mais tandis que celles-ci ne sont ignorées par personne et sont rappelées constamment à l'opinion publique internationale, la question du Luxembourg est peu connue. Je crois dangereux de l'abandonner au hasard des négociations diplomatiques futures et j'ai réuni les quelques indications qui suivent avec l'espoir de convaincre ceux dont l'ignorance seule excusait l'indifférence.

2. — Je crains fort qu'au seul énoncé de mon intention, quelque lecteur ne s'écrie avec ennui : Encore une fantaisie nationaliste ! Voilà un Belge qui revendique le Grand-Duché de Luxembourg, qui va invoquer une vague tradition historique, un intérêt économique, une utilité stratégique, en un mot l'une ou l'autre des excuses faciles de toutes les ambitions conquérantes, ou qui va chercher à

se prévaloir des services rendus aux alliés pour les faire payer à sa patrie sous forme de compensations territoriales !

Ces réflexions seraient profondément injustes. La Belgique ne demande rien ; elle s'est offerte totalement au sacrifice sans marchandages et sans conditions ; elle n'a rien exigé ; on ne lui a rien promis. Ce sont les Alliés qui, spontanément, se sont engagés, après l'invasion de la Belgique, à lui assurer les réparations commandées par le droit. Quant aux formes et à l'étendue de cette réparation, rien n'a été précisé, mais j'ai toujours déclaré, pour ma part, que l'attribution de territoires pris à l'ennemi, n'était pas une compensation, mais un présent funeste à repousser avec énergie.

En préconisant aujourd'hui le retour du grand-duché à la Belgique, j'entends n'avoir d'autre point de vue que celui de toutes les démocraties : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et mes arguments ne seront que ceux qui ont formé en moi cette conviction : les gens du Grand-Duché du Luxembourg seraient heureux d'être rattachés à la Belgique.

Je négligerai même, par discrétion, l'intérêt belge, qui est considérable, pourtant. Je suis persuadé d'ailleurs que, depuis l'attitude de la Belgique dans la guerre actuelle, personne ne pensera que pareil intérêt n'est pas digne d'attention.

*

II. — L'INVASION ALLEMANDE.

3. — La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ont connu la même injustice et la même souffrance au début de la guerre ¹. Le 4 août 1914, dans la fameuse séance du Reichstag, le Chancelier allemand déclarait : « Nos troupes ont occupé le Luxembourg et ont peut-être pénétré déjà en Belgique. Cela est en contradiction avec les règles du droit des gens. Nous avons été forcés de passer outre aux protestations *justifiées* des gouvernements luxembourgeois et belge. L'injustice, je le dis ouvertement, l'injustice que nous commettons de cette façon, nous la réparerons dès que notre but militaire sera atteint. »

La déclaration est nette et péremptoire. Elle constitue un aveu loyal et franc de culpabilité. Elle abandonne et condamne le mensonge auquel l'autorité militaire allemande avait eu recours sans vergogne. La proclamation affichée par les envahisseurs disait : « La France ayant violé la neutralité du Luxembourg, comme on l'a constaté sans le moindre doute, a commencé les hostilités. En vue de cette nécessité urgente, S. M. a ordonné aux

1. Voir COMTE DE JEHAY, *L'invasion du Grand-Duché du Luxembourg*, Paris, Perrin, 1915. Gaspard WAMPACH, *Le Grand-Duché du Luxembourg et l'invasion allemande*, paru dans la *Revue des Sciences politiques* en 1915 et chez l'éditeur Alcan à Paris.

troupes allemandes d'entrer aussi dans le Luxembourg. » Signé : Général Tulff von Tschepe und Weidenbach.

Le gouvernement grand-ducal avait démenti aussitôt (séance du 3 août, discours de M. Eyschen) l'impudente affirmation. Depuis l'aveu du chancelier, personne, en Allemagne, ne s'en est plus jamais porté garant. Et cette fable est allée rejoindre toutes celles que la soldatesque allemande a audacieusement inventées pour essayer de justifier ses crimes.

Remarquons enfin que si, plus tard, l'Allemagne, s'apercevant du déplorable effet qu'avaient produit les déclarations du chancelier, a cherché, par ses hommes d'État et ses publicistes, à en atténuer la portée en imaginant des griefs contre la Belgique, jamais elle n'a émis pareilles prétentions à l'égard du Luxembourg.

La violation du droit des gens est donc, ici, hors de toute controverse.

4. — Cette violation a un caractère particulièrement odieux si l'on confronte les faits et les textes. La neutralité du Grand-Duché était déterminée par le traité du 11 mai 1867. « Les hautes Parties contractantes (dont la Prusse et l'Autriche) s'engagent, dit l'art. 2, à respecter le principe de neutralité qui est et demeure placé sous la sanction de leur garantie collective. »

A la différence de la neutralité belge, violée elle aussi par une Puissance qui avait promis, non seu-

lement de la respecter, mais de la garantir, la neutralité luxembourgeoise était une neutralité désarmée. En vertu du traité de 1867, la forteresse du Luxembourg fut démantelée et il fut interdit au Grand-Duché d'entretenir une force militaire.

C'est donc, vis-à-vis d'un faible, mis par elle dans l'impossibilité totale de se défendre, que l'Allemagne n'a pas hésité à méconnaître ses engagements.

5. — Des gens qui ont cherché à l'Allemagne des circonstances atténuantes ont invoqué l'importance stratégique des chemins de fer luxembourgeois ou les intérêts qu'y avaient des capitalistes allemands. D'autres ont prétendu que l'Empire n'était pas tenu des obligations de la Prusse.

Ceux-là ignorent que cette question des chemins de fer a précisément fait l'objet d'un accord spécial, du 11 juin 1872, renouvelé le 11 novembre 1902, par lequel le Gouvernement allemand (de l'Empire, non pas la Prusse seulement) s'est engagé « à ne jamais se servir des chemins de fer luxembourgeois pour le transport de troupes, d'armes, de matériel de guerre et de munitions, et à ne pas en user, pendant une guerre dans laquelle l'Allemagne serait impliquée, pour l'approvisionnement des troupes d'une façon incompatible avec la neutralité du Grand-Duché ».

Voilà qui est clair, n'est-ce pas ? Chaque wagon qui a passé depuis le début des hostilités, et qui passera, jusqu'à la fin de celles-ci, sur le réseau

luxembourgeois, montre, à qui peut encore y croire, la valeur de la parole allemande.

6. — Également brutalisées, les deux petites nations, Belgique et Grand-Duché, n'eurent pas, devant l'envahisseur, une identique attitude. La Belgique résista intrépidement, jusqu'à l'héroïsme ; le Luxembourg fut passif et résigné.

Faut-il l'en blâmer ? Je ne pense pas qu'on puisse le faire avec justice. Je ne pense pas qu'on puisse même voir, dans sa soumission, quelque complaisance. Les Luxembourgeois étaient très jaloux de leur liberté et n'aimaient pas les façons prussiennes. Mais ils ne pouvaient pas songer à suivre l'exemple belge : les conditions dans lesquelles ils étaient placés étaient bien différentes. La Belgique avait, en 1914, sept millions et demi d'habitants, le Grand-Duché 259.891 seulement. La Belgique avait une armée et devait défendre sa neutralité ; le Grand-Duché n'en avait pas. Sa gendarmerie épars sur tout le territoire comptait 150 hommes ; un corps de volontaires en comprenait autant. Aucune résistance n'était possible.

L'invasion fut d'ailleurs si soudaine et le territoire grand-ducal est si petit qu'on ne peut pas songer à autre chose qu'à une protestation verbale qui fut faite en termes énergiques et dignes.

Mais si, équitablement, on ne peut faire grief aux Luxembourgeois de leur passivité, on ne peut cependant pas les en louer, ainsi que l'ont fait certains pacifistes qui ont déploré la résistance

belge, comme un acte de donquichottisme déraisonnable. Les Luxembourgeois n'ont rien fait, parce que, matériellement, littéralement, ils ne pouvaient rien faire ; les Belges, eux, étaient à même de tenter d'arrêter la marche de l'envahisseur et ils devaient, sous peine de manquer à l'honneur, faire loyalement et sans réserve ce qu'ils pouvaient à cet égard. La différence des situations morales résulte de la différence des obligations internationales et de la différence des possibilités.

III. — LA LEÇON DU PASSÉ.

7. — Cette fraternité dans le malheur qui réunit, lors des jours sombres d'août 1914, les Luxembourgeois et les Belges, n'étaient pas nouvelle dans leur histoire. Au contraire, si l'on interroge le passé, on constate que leurs destins furent mêlés pendant bien plus longtemps qu'ils ne furent distincts. L'histoire du Luxembourg se confond, pendant des siècles, avec celle des territoires qui devaient former la Belgique.

Un jeune écrivain belge de haut mérite, M. Pierre Nothomb, a écrit récemment l'histoire belge du Luxembourg¹ et résume ainsi son intention :

« Comme nos ennemis ont toujours, pour justifier la création à leur profit de l'arbitraire Grand-Duché, répandu en Europe des notions fausses sur l'histoire du Luxembourg, comme trop d'hommes politiques étrangers, trompés par eux, sont portés à croire qu'il y eut à travers les siècles deux contrées appelées Luxembourg, l'une province des anciens Pays-Bas, l'autre principauté germanique, j'ai voulu rappeler l'histoire commune de notre pays et du petit État voisin, c'est-à-dire de ces longs siècles d'intime communauté, resserrée après chaque tentative de séparation forcée, celle aussi de ces derniers jours où, malgré nous et malgré

1. *La Barrière belge*, par Pierre NOTHOMB, Perrin, éditeur, Paris, 1916, p. 205 et s.

eux, ayant subi violence les uns et les autres, nous nous résignâmes tragiquement à nous séparer des frères bien-aimés qui nous criaient : au revoir. »

Pour ce qui concerne les temps antérieurs au XIX^e siècle, je renvoie le lecteur, sans insister, au livre de M. Pierre Nothomb. Sans insister, parce que les considérations très rétrospectives m'ont toujours paru une base faible pour des projets de remaniement de la carte politique. J'ai pu trop souvent constater avec quelle facilité l'impérialisme sollicitait l'histoire pour y trouver des excuses. Un passé très reculé n'est pas une raison décisive pour une solution d'aujourd'hui et de demain. L'argument historique n'a vraiment toute sa valeur que s'il se rapporte à des antériorités récentes.

Dans le cas que nous étudions, il a pourtant, en raison de la longue durée des temps auxquels il s'applique, une importance indéniable et s'il ne suffit pas à lui seul pour emporter une conviction, il explique et met en valeur, il fait mieux comprendre la signification et la portée des événements plus récents que je vais rappeler.

8. — C'est en 1815 que pour la première fois apparaît le « Grand-Duché » de Luxembourg. Il est créé, à l'instigation de la Prusse, de l'ancien département des Forêts, distrait de la Belgique dont il faisait partie et rendu au roi des Pays-Bas sous forme de Grand-Duché avec la condition du maintien d'une garnison prussienne à Luxembourg. Cette combinaison subtile avait la prétention de compen-

ser pour la Maison d'Orange-Nassau l'abandon de ses principautés patrimoniales d'Allemagne et de faire entrer le Luxembourg dans la confédération germanique.

Le Roi des Pays-Bas accepta la décision des Puissances, mais toute sa politique s'attacha à diminuer l'importance de cette tentative de séparation. Il ne perdit pas une occasion de marquer qu'il entendait considérer le Grand-Duché, non comme un État distinct, mais comme une province de ses États. Dès 1815, il disait : « le Grand-Duché de Luxembourg malgré les relations particulières que nous pourrions avoir à entretenir de son chef avec l'Allemagne, sera considérée comme partie intégrante de l'État sous le rapport de la représentation et des institutions législatives. » La loi fondamentale attribuait à la Belgique cinquante-cinq députés, dont quatre pour le Luxembourg.

Bien plus, le Roi des Pays-Bas faisait consacrer, par la Prusse elle-même, son interprétation, en réglant, par un traité du 26 juin 1816, certaines limites contestées. Et le texte du traité portait que certaines localités (luxembourgeoises) « appartiendront ou continueront à appartenir *au royaume des Pays-Bas* ». Ainsi, la diplomatie effaçait, peu à peu, les artifices de la diplomatie. Mais toutes ces combinaisons n'étaient que verbalités de chancellerie ; en fait, Belges et Luxembourgeois n'avaient pas cessé de vivre en commun ; et rien, dans la vie courante, n'avait pu leur révéler que l'on avait

songé à les faire sujets de deux États distincts.

9. — Nous arrivons à l'un des points capitaux du problème : la révolution de 1830. C'est elle qui donna à la Belgique son indépendance et sa liberté. Elle est faite par les Belges, et par les Luxembourgeois, unis aux Belges, confondus avec eux. La volonté nationale parle ici clairement, elle parle avec la même autorité pour les uns et pour les autres.

Citons textuellement M. Pierre Nothomb : « En 1830, le Luxembourg se souleva comme les autres provinces. Pays de petite noblesse hardie, de bourgeois libéraux, de paysans cultivés, il fournit tout de suite à la Belgique nouvelle un grand nombre de ses hommes nouveaux. Belge, il participa à l'élan enthousiaste et raisonnable de tous les Belges. Ses volontaires accoururent à Bruxelles spontanément, en même temps que ceux de Liège, de la Flandre et du Hainaut. Au premier rang dans les combats, ils scellèrent, par leur sang versé ensemble, un nouveau pacte avec leurs compatriotes. A travers le pays révolté, leur courage est tout de suite célèbre. A Waelhem, c'est la compagnie luxembourgeoise qui la première, au milieu des balles, atteint la digue de la Nèthe. » « Il y avait, dira plus tard Gendebien en 1839, émulation de courage et de dévouement pour le pays. A cette époque, les volontaires de Bruxelles marchaient de front avec les volontaires de Luxembourg ; chacun se serrait fraternellement la main avant d'aller au

combat et après la victoire, Bruxellois et Luxembourgeois s'embrassaient en frères.... »

10. — Comment cette fraternité si évidente fut-elle méconnue ? Comment Belges et Luxembourgeois ayant fait ensemble leur révolution, se trouvèrent-ils séparés ?

C'est une histoire douloureuse qui comprend neuf années, de 1830 à 1839, et qui montre combien l'ignorance des diplomaties, même inspirées des meilleures intentions, peut arriver à contrecarrer les aspirations les plus manifestes des populations. Pour la comprendre, il faut se rappeler que la Révolution belge fut consacrée par les sympathies de l'Europe, et notamment par celles de la France et de l'Angleterre, plutôt que par des succès militaires.

Il fallut négocier avec le roi de Hollande. Celui-ci avait d'abord, logique avec son attitude antérieure, renvoyé de La Haye tous les 55 députés belges, y compris les quatre Luxembourgeois. Mais lorsqu'il vit poindre l'éventualité de la nécessité de reconnaître la révolution, il aperçut le parti à tirer, pour diminuer ses concessions, de la distinction imaginée par la Prusse en 1815 et prétendit se réserver le Grand-Duché. J.-B. Nothomb put dire en 1839 : « C'était un parti pris, dans le Luxembourg, il était décidé que nous étions, non des révolutionnaires, mais des conquérants. »

La thèse hollandaise eut un écho en France ; un membre du gouvernement parla des imprudences et des passions belges qui avaient la prétention

mal fondée d'occuper le Grand-Duché de Luxembourg.

La réalité fut mieux comprise à Londres dont les plénipotentiaires belges rapportèrent, en juin 1831, un projet de traité dit des XVIII articles qui ne comportait aucune cession de territoire. Le Roi prêta serment devant le Congrès ; le Président et le Secrétaire en étaient deux Luxembourgeois : MM. de Gerlache et J.-B. Nothomb.

Mais le Roi de Hollande mécontent reprit les hostilités, pénétra en Belgique et battit les révolutionnaires à Louvain. Sans l'intervention d'une armée française, il fût rentré à Bruxelles. Il fallut donc reprendre les négociations, et dans des conditions moins favorables. Le traité du 15 novembre 1831, dit des XXIV articles, imposa à la Belgique le démembrement du Luxembourg et du Limbourg. La moitié occidentale du Luxembourg était reconnue belge ; l'autre moitié était donnée au roi grand-duc qui recevait, en outre, par compensation, la rive droite de la Meuse limbourgeoise.

Malgré ces satisfactions, le Roi de Hollande refusa de signer le traité et les choses restèrent en cet état jusqu'en 1839. Pendant tout ce temps, Belges et Luxembourgeois continuèrent à vivre leur vie commune ; les députés du Luxembourg siégèrent au Parlement de Bruxelles et furent même ministres du Roi Léopold. L'espoir reprit, et de jour en jour, la séparation, indiquée en 1815, décidée en 1831, paraissait devenir moins probable.

11. — Elle se fit en 1839, contre la volonté des Luxembourgeois, contre la volonté des Belges. Le Roi de Hollande, après une longue inertie, persuadé qu'il n'obtiendrait rien de plus de l'Europe lassée et désireuse de paix, se décida, le 14 mars 1838, à accepter le traité proposé.

L'émotion fut, aussitôt, considérable en Belgique. La Chambre et le Sénat s'en firent les interprètes dans des messages au roi : « Le vœu général du pays, disait celui du Sénat, est que la marche des négociations permette de nous conserver les provinces de Luxembourg et de Limbourg dont tous les intérêts, depuis des siècles, sont confondus avec les nôtres et ne peuvent en être détachés sans un froissement dangereux. La sagesse des hautes Puissances qui ont fait tant de nobles efforts pour la paix de l'Europe ne leur permettra pas de méconnaître que dans l'intérêt même de cette paix, il est désirable que ces populations puissent continuer de vivre sous des institutions qu'elles ont librement choisies avec nous et sous lesquelles, depuis sept ans, elles sont calmes et heureuses. »

D'innombrables pétitions viennent des régions menacées. Les conseils provinciaux du Limbourg et du Luxembourg envoient des délégations à Bruxelles. L'agitation est telle que le gouvernement songe un instant à la guerre avec la Hollande. Il envoie des émissaires à Londres et à Paris. Les Puissances n'admettent pas de discussion. Elles communiquent le 23 janvier 1839 un nouveau pro-

jet de traité, modifié sur des points secondaires, mais inflexible quant aux répartitions territoriales. Le 1^{er} février suivant, le Roi de Hollande y donne son adhésion.

Que pouvait faire la Belgique ? Engager la lutte contre l'Europe était folie. Il n'y avait qu'à céder. Elle le fit, avec des accents déchirants qui sont pareils à ceux que devait entendre en 1871 l'assemblée de Bordeaux, invitée à ratifier la cession de l'Alsace et de la Lorraine. Mêmes cris de patriotisme angoissé, mêmes indignations contre la violence, mêmes protestations solennelles, mêmes appels désespérés à l'avenir.

Il faut lire les débats de 1839 ; il faut tout au moins connaître le récit détaillé et émouvant qu'en a donné M. Pierre Nothomb. La situation est tragique, en vérité ; une partie du ministère a démissionné, ceux qui restent appartiennent, soit par leur naissance, soit par leur mandat, aux provinces qu'on va perdre ; ils ont à défendre devant un Parlement passionné, soutenu par un pays en fièvre, un traité qui leur est imposé et qu'ils réprouvent de toute leur âme. L'éloquence romantique du temps se déchaîne contre eux. Tous ces discours, qu'ils conseillent la révolte ou la soumission, constituent un réquisitoire fougueux contre l'abus de la force, contre la tyrannie des diplomaties prétendant disposer des peuples contrairement à leur volonté. M. Metz, député de Luxembourg, se fait apporter malade à son banc pour dire solennellement « au

nom de son malheureux pays » qu'il ne reconnaît ni au Roi, ni à la Conférence, ni aux Chambres, le droit de disposer de lui, et pour flétrir « le traité sacrilège qui ravit à la patrie de leur choix 400.000 Belges ». Les autres députés du Luxembourg et ceux du Limbourg ne sont pas moins ardents.

M. de Merode dit, avec noblesse : « Un peuple n'est pas lié à un autre peuple par des mots écrits sur un parchemin déposé dans un greffe, mais par des faits. Or ceux qui constatent l'alliance intime, ancienne et récente, du Luxembourg avec la Belgique, sont aussi clairs que la lumière du soleil. Les nier, c'est nier l'évidence. En outre, ne tenir compte en aucune manière des huit années d'état paisible dans lequel ont vécu les habitants de cette province et du Limbourg et y porter le trouble au nom de l'Allemagne, c'est pour ceux qui s'en chargeront un rôle moralement dangereux ; car tous les Allemands ne doivent pas être flattés de l'idée qu'ils sont le patrimoine, la chose possédée en pleine et absolue propriété par les familles princières sans qu'aucune considération de leurs intérêts propres puisse protéger le moins du monde ces intérêts, fussent-ils fondés sur des siècles d'existence. C'est là réduire l'espèce humaine à l'état d'une pièce de terre ou d'un troupeau... »

J.-B. Nothomb, dans un discours d'une magnifique élévation, donna au nom du gouvernement les raisons pour lesquelles, cédant à la force, il fallait accepter le traité.

M. Bekaert, député de Courtrai, s'y rallia, « en invoquant le jour où la Justice souveraine renverrait des députés du Limbourg et du Luxembourg occuper leur siège à la représentation nationale. En attendant ce jour de jubilation, ils resteront Belges comme nous et ils seront assez généreux pour ne voir dans nos votes qu'un acte arraché par la force, qu'un douloureux sacrifice impérieusement imposé par la politique étrangère. Ils apprécieront surtout l'impuissance où nous sommes de nous soustraire à cette triste nécessité ». En achevant ces mots, il tomba inanimé, tué par l'émotion.

Lors du vote, on entendit Gendebien crier : « Non, 380.000 fois non pour les 380.000 Belges que vous sacrifiez à la peur ! »

12. — Que les Puissances aient imposé, en 1839, aux Belges et aux Luxembourgeois une solution contraire à leurs désirs, cela ne peut être douteux que pour ceux qui ignorent ce passé. A cette époque, les principes pour lesquels se battent actuellement les Alliés ont été gravement méconnus.

Pour démontrer.....
.....il reste à établir que depuis 1839, le vœu des Belges et des Luxembourgeois est resté le même.

Sans doute, il ne s'est point attesté en de pathétiques accents, et l'irrédentisme belge en Luxembourg n'a point de martyrs. C'est qu'après la séparation, la Belgique et le Grand-Duché ont connu les bienfaits de la paix et la prospérité matérielle ;

c'est qu'au Luxembourg n'a point sévi une autorité étrangère, oppressive et dénationalisante ; c'est qu'enfin, Belgique et Luxembourg étaient deux petits États neutres qui vivaient dans la mesure où l'Europe leur avait permis de vivre et qui ne pouvaient espérer de modifications à ces conditions. A quoi leur aurait-il servi d'importuner les Puissances ?

Pourtant, malgré tant de circonstances favorables à l'indifférence et à l'oubli, ni les uns ni les autres n'ont jamais considéré la séparation comme définitive. La Belgique n'a cessé d'espérer la rentrée des Luxembourgeois dans la famille nationale. On en parlait peu, mais on y pensait beaucoup. Une souscription nationale éleva à Gendebien, à Bruxelles, sur l'ancienne place du Palais de Justice, une statue sur le socle de laquelle on grava sa réponse à l'appel nominal. L'envahisseur allemand peut encore lire aujourd'hui cette affirmation du sentiment belge.

Diverses lois accordèrent aux Luxembourgeois et aux Limbourgeois, désireux de conserver ou d'acquérir la nationalité belge, des facilités toutes spéciales (Lois du 4 juin 1839, 1^{er} juin 1878, 25 mars 1894). De nombreux Luxembourgeois en profitèrent et se distinguèrent dans la politique, le barreau, l'administration et l'armée.

Je parlerai plus loin des incidents de 1851 et de 1867.

A la Chambre des Représentants, Orts dans un important discours du 7 mai 1856 rappelait encore avec émotion la séparation imposée en 1839.

En 1907, devant l'Académie Royale de Belgique, M. Discailles terminait ainsi la lecture d'un mémoire sur quelques dates de l'histoire du Grand-Duché : « Depuis lors, et malgré les divergences de régime politique, administratif ou économique, nous n'en restons pas moins unis avec nos anciens frères par les liens d'une bien cordiale sympathie. Nous applaudissons à leur prospérité comme ils applaudissent à la nôtre. Ils font des vœux pour nous. Nous en formons pour eux. »

Enfin, tout récemment (vers 1910), la librairie Larousse ayant demandé à un écrivain belge, M. Dumont-Wilden, une étude sur la Belgique qui fut publiée avec un grand luxe d'illustrations, l'auteur y comprit le Grand-Duché de Luxembourg, sans même s'expliquer sur cette extension, comme si elle allait de soi. Et je ne crois pas en effet que ce chapitre de la *Belgique illustrée* ait provoqué quelque étonnement, soit en Belgique, soit en Luxembourg.

Ces faits sont significatifs d'un état d'opinion. J'en pourrais citer cent autres qui tous démontreraient que l'attachement de la Belgique pour les frères luxembourgeois est resté vif comme aux premiers jours.

13. — Du côté luxembourgeois, la persistance du même sentiment n'est pas, non plus, contestable. Au lendemain de la séparation, le Grand-Duché voulut conclure un traité de commerce avec la Belgique. La Prusse l'en empêcha. M. le comte

Van den Steen de Jehay, qui était en 1914 ministre de Belgique à Luxembourg, a raconté¹, d'après des documents récemment publiés, comment l'accession au Zollverein avait été imposée au Grand-Duché.

Un parti seulement la voulait, mais la grande majorité du pays s'y opposait, dit une note diplomatique du 29 octobre 1841. Telle est la conviction intime que Sa Majesté (le Roi de Hollande) a acquise pendant son voyage et le séjour qu'elle a fait dans le pays. Cette conviction a été encore corroborée par le nombre et la valeur des adresses de remerciements pour la non-ratification du traité que S. M. reçoit chaque jour du Grand-Duché. La Chambre de commerce de Luxembourg vient d'adresser au roi grand-duc des remerciements pour la non-ratification dans une adresse signée par les deux tiers de ses membres.

Le roi avait chargé une Commission extraordinaire de le renseigner d'une manière plus précise sur les vœux des sujets luxembourgeois. L'avis de cette commission fut nettement négatif (10 septembre 1841). Il signalait tout le danger que présentait pour l'indépendance du pays cet enserrement économique.

Mais précisément pour cette raison, la Prusse insista. En mélangeant la manière douce et la manière forte, en inquiétant la Hollande tout

1. COMTE DE JEHAY, *L'invasion du Grand-Duché de Luxembourg*, Paris, Perrin, 1915.

entière à l'occasion du Grand-Duché, elle contraignit le roi à céder, malgré ses répugnances. Le 8 février 1842, fut conclu le traité, pour une durée de quatre ans. Il fut successivement renouvelé en 1847, 1853, 1865, 1872 et 1902. L'union économique était une nouvelle étape vers la domination politique, patiemment ambitionnée et poursuivie par la Prusse depuis 1815.

14. — L'année 1851 apporte un furtif rayon d'espérance. La Révolution de 1848, la proclamation de la République, l'affirmation du principe des nationalités pouvaient faire croire que les procédés de la diplomatie allaient enfin s'inspirer de la volonté des peuples.

Le Roi de Hollande ayant indiqué qu'il serait peut-être disposé à céder son Grand-Duché moyennant argent ou autrement, M. d'Hoffschmidt, ministre des Affaires Étrangères de Belgique, s'empressa d'écrire à son représentant à Paris : « Les faits dont je viens de vous rendre compte laissent entrevoir la possibilité d'un grand acte de réparation à l'égard de la Belgique, bien incomplète encore, puisqu'il ne s'agit que du Luxembourg. Le morcellement qui nous a été imposé en 1839 a été jugé sévèrement dans notre pays ; on y a vu une violence exercée sur le sentiment des populations, une atteinte à leurs convictions et à leur nationalité. On aurait voulu que la France appuyât énergiquement nos propositions de rachat. En ne le faisant pas, elle s'est privée d'un moyen puissant d'influence,

Vienne le jour où le débat se rouvre pour le Luxembourg, et la République, mieux inspirée, aidera sans doute de ses vœux le redressement partiel de l'œuvre de 1839. Le respect des nationalités étrangères proclamé si solennellement par sa Constitution et les sentiments généreux qui dirigent sa politique promettent d'espérer qu'il en sera ainsi. Il y aurait là pour elle une bonne action, il y aurait en même temps un bon calcul ¹... »

Mais le Roi de Hollande ne poursuivit pas la conversation et l'incident n'eut pas de suite. Il resta même secret jusqu'en 1907.

15. — Les événements de 1867 sont particulièrement intéressants. Ils sont assez proches de nous pour que des vieillards en aient encore des souvenirs personnels et pour que des hommes de notre génération en aient recueilli, de la bouche de leur père, des impressions toutes vives. On ne peut donc les écarter par l'objection commode que l'ignorance et la paresse opposent trop souvent aux considérations historiques : à quoi bon s'occuper du passé lointain pour régler des questions d'aujourd'hui ? Ceux qui disent cela oublient trop qu'une nation sort d'une volonté populaire continue et que si cette continuité comporte une évolution et une possibilité de changement, il est néanmoins très probable que la volonté des fils est pareille à

1. Document révélé par Ernest Discailles, dans son discours à l'Académie : *Trois dates de l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg 1839, 1854, 1867*. *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie*, 1907, p. 298 et s.

celle des pères. Pour qui cherche de bonne foi, sans idée préconçue, à découvrir cette volonté populaire, il est impossible de ne pas tenir compte de ses manifestations antérieures, surtout si elles sont récentes.

La brusque victoire de la Prusse sur l'Autriche avait porté ombrage à l'Empire français qui désirait des compensations. « Cherchez-les en Belgique », aurait dit Bismark. Napoléon III se laissa tenter. Il fit rédiger par Rouher et proposer par Benedetti, son ambassadeur à Berlin, un traité stipulant l'adhésion de la Prusse à la conquête de la Belgique par la France. Bismark conserva le projet, flegmatiquement, heureux de posséder la preuve de la déloyauté impériale et n'y donna pas suite. Lors de la guerre de 1870, il s'empressa de la faire publier.

Les appétits de Napoléon, déçus du côté belge, se tournèrent vers le Grand-Duché de Luxembourg. La dissolution de la confédération germanique obligeait les Puissances à régler à nouveau les conditions d'existence internationale du Grand-Duché. Le Roi de Hollande paraissait désireux de renoncer à ses droits moyennant finance. L'occasion parut favorable à l'Empire français pour restaurer, par un agrandissement territorial, son prestige diminué.

Mais tandis que les visées sur la Belgique restaient secrètes, celles relatives au Luxembourg furent rendues publiques par une question posée au Parlement anglais par Sir R. Peel, qui le 5 avril

1867 demanda des « informations sur la récente proposition de transférer de la Hollande à la France le Luxembourg avec ses 200.000 habitants (dont 180.000 sont Allemands), à raison de 20 livres sterling par tête ».

Le Ministre des Affaires étrangères, lord Stanley, répondit : « Tout le monde sait que la France a désiré entrer en possession du Luxembourg. Il est aussi suffisamment connu que le Roi de Hollande était prêt à céder ce territoire à certaines conditions... »

Le Ministre des Affaires étrangères de Hollande, comte Van Zuylen van Nijvelt, interpellé à son tour sur cette affaire, confirma : « Le grand-duc, après une longue étude, est arrivé à la conclusion que l'intérêt de la Hollande demande la rupture du lien dynastique qui, quelque faible qu'il soit, existe entre la Hollande et le Luxembourg.

Mais la Prusse mit son veto. La France demanda alors que, tout au moins, la forteresse de Luxembourg ne fût plus occupée par une garnison prussienne. Les relations devinrent tendues ; on sentit approcher la guerre qui devait éclater trois ans plus tard.

Au cours des discussions de la presse, un Français, M. Foucher de Careil, fit paraître une brochure proposant de rendre le Luxembourg à la Belgique. En France, en Angleterre, en Belgique, en Luxembourg, cette solution rencontra aussitôt des adhésions enthousiastes. Elle en trouva même

en Allemagne, comme le prouve l'article de la *Gazette de Cologne* auquel j'ai emprunté l'épigramme de cette étude. Elle eût triomphé, estime Émile Ollivier, si elle avait été soutenue par la Belgique¹. En effet, chose étrange, le Gouvernement belge n'osa point.

Cette timidité a son explication dans une insidieuse proposition faite par M. de Beust, premier ministre autrichien qui, sous prétexte de compensations à la France, suggéra le rétablissement de la frontière franco-belge de 1814. 260.000 habitants du Hainaut et de Namur eussent ainsi cessé d'être Belges. La Belgique eût perdu d'un côté ce qu'on lui eût donné de l'autre. Pareille perspective imposa l'abstention.

Il n'y eut pas de désaccord formel au sein du ministère belge, mais si Frère-Orban fut pour la prudence, Rogier désira l'action. Cette divergence éclata dans la façon dont leurs biographes² racontent les événements. On retrouvera dans l'un et l'autre récit, mille détails révélateurs de l'opinion publique belge (notamment l'aventure d'Émile Banning), montrant que les sentiments de 1839 n'avaient pas changé.

Lorsque la Conférence des Puissances décida, assez brusquement, le 11 mai 1867, que le Grand-Duché serait désormais autonome, neutre et

1. Émile OLIVIER, *L'Empire libéral*, t. IX, p. 331.

2. PAUL HYMANS, *Frère-Orban*, Bruxelles. Levêque, II^e volume, p. 132 et s. ; ERNEST DISCAILLES, *Charles Rogier* ; du même : *Mémoire à l'Académie*, cité ci-dessus.

désarmé, la déception fut grande en Belgique, mais on comprit partout qu'il fallait bien encore une fois accepter la loi de l'Europe, et il n'y eut d'autre expression du mécontentement général qu'un discours de Barthélemy Dumortier, à la Chambre, faisant appel, contre ce nouveau déni de justice, aux réparations de l'avenir.

16. — J'ai essayé d'indiquer les incidents complexes et mouvementés dont la conclusion fut le statut actuel du Luxembourg. Voyons maintenant quel fut l'avis des principaux intéressés et comment se comporta l'opinion luxembourgeoise en présence de ces événements :

« Aussitôt que les industriels du Grand-Duché, dit M. Discailles, eurent appris par les débats de la Chambre des Communes d'Angleterre et de la seconde Chambre des États Généraux de Hollande que le gouvernement et le peuple hollandais n'attachaient pas grande importance à la possession du duché et que le roi Guillaume était prêt à le céder à certaines conditions, ils avaient manifesté le désir de le voir acheter par la Belgique : des pétitions l'attestent. »

Le 13 avril 1867, l'*Écho du Luxembourg* disait : « Si l'on nous posait la question : Ne pouvant rester Luxembourgeois, que voudriez-vous devenir : Belges, Français ou Prussiens ? Nul doute que la réponse serait : Belges d'abord, Français s'il le faut, Prussiens jamais !

De même, une personnalité considérable, M. Metz,

écrivait : « Nous ne voulons être ni Prussiens, ni Français, et si nous ne pouvons rester ce que nous sommes, ce serait certainement à la Belgique que nous voudrions être réunis.

Des pétitions en ce sens furent envoyées, de Luxembourg et d'autres localités, à Lord Stanley, président de la Conférence de Londres. Les catholiques seuls restaient assez froids. Mais leur réserve était purement politique et visait non pas la Belgique, mais son gouvernement de « francs-maçons ».

Lorsqu'on apprit, dans le Grand-Duché, la décision de la Conférence, la nouvelle causa une grande tristesse. Les journaux, l'*Écho* et le *Land* accusèrent avec véhémence la Conférence d'avoir trahi les intérêts réels du Grand-Duché.

17. — En 1867, déjà, les Luxembourgeois avaient introduit une variante dans les paroles de leur air national. Au lieu de « Nous voulons rester ce que nous sommes », ils chantèrent : « Nous ne voulons pas devenir Prussiens. »

M. de Jehay ¹ raconte que « lorsqu'en 1890, le Grand-Duc Adolphe succéda au Roi des Pays-Bas, Guillaume III, par suite de l'extinction, quant aux mâles, de la ligne cadette de la maison de Nassau, les Luxembourgeois ne laissèrent pas de se montrer quelque peu méfiants à l'égard du prince allemand qui allait les gouverner. Les plus frondeurs eurent

1. DE JEHAY, ouvrage cité.

l'audace de donner libre cours à ces sentiments le jour où le nouveau grand-duc fit son entrée dans la capitale. Autour de la voiture dans laquelle se trouvait le souverain, on chantait avec enthousiasme le refrain national avec la variante : *Mir welle jo keng Preise gin !* Nous ne voulons pas devenir Prussiens ! Le grand-duc ne pouvait ouvertement approuver cette manifestation bruyante, mais des témoins m'ont assuré que sa satisfaction intime était visible. On en devine le motif : jamais le prince n'avait pardonné à la Prusse de l'avoir dépouillé de son duché de Nassau ».

J'emprunte encore à M. de Jehay cette citation : « Lorsqu'on reprend l'histoire de ces événements, on ne peut se défendre d'une surprise attristée en voyant à quel point les désirs des principaux intéressés ont été méconnus. L'Europe entière s'opposa à ce que l'on aurait pu qualifier de mariage d'inclination. De nos jours encore, le souvenir de l'union avec les provinces belges, des vicissitudes d'épreuves et de prospérité partagées sous les mêmes régimes est resté vivace dans le Grand-Duché. On a pu s'en rendre compte par les acclamations qui accueillirent le roi Albert et la reine Élisabeth lors de la visite que firent nos souverains à la grande-duchesse Marie-Adélaïde, du 27 au 29 avril 1914. »

18. — Lorsqu'éclata la guerre actuelle, tous les Luxembourgeois ne restèrent point passifs et résignés. Il y eut, parmi eux, beaucoup de jeunes gens et d'hommes généreux qui voulurent, eux

aussi, offrir leur vie pour lutter contre le militarisme prussien. Ces volontaires se présentèrent aux autorités belges et françaises. Ils furent déappointedés lorsqu'ils apprirent que la loi belge ne permettait pas de les enrôler. Incorporés en France dans la légion étrangère, ils se sont noblement battus pour la cause commune. Il existe un périodique : *Les Luxembourgeois à l'armée française*, édité à Paris, 14, rue Saint-Georges.

A un certain moment, ils demandèrent d'être compris dans l'armée belge. J'ignore quelle fut la suite donnée à cette requête particulièrement significative.

D'autre part, les autorités belges s'aperçurent que l'interprétation donnée d'abord à la loi était trop rigoureuse et admirent les enrôlements de citoyens grand-ducaux. Ils sont assez nombreux à l'heure actuelle, dans l'armée belge, pour publier un bulletin : *Le Bulletin des Luxembourgeois de l'armée belge*. Éditeur : M. le docteur Arendt, médecin adjoint à l'hôpital militaire du cap Ferrat (Alpes-Maritimes).

19. — Une grande clarté me paraît se dégager de l'ensemble des faits que je viens de rappeler. Me sera-t-il permis d'y ajouter un témoignage personnel? J'ai souvent, au temps heureux de la paix, parcouru le Grand-Duché. C'était un pays charmant pour les excursions à pied, à bicyclette, en automobile. Des routes blanches serpentaient dans des terrains ondulés et boisés, dans des vallées fraîches

aux rivières rapides, sur des collines d'où l'on découvrirait des horizons étendus, vers des ruines et des châteaux pittoresques, vers des bourgades de bon accueil : Wiltz, Clervaux, Vianden, Diekirch, si pareilles à nos villettes sœurs du Luxembourg belge : Bastogne, La Roche, Houffalize. J'ai bu sous les tonnelles le petit vin blanc.

Les bains de Mondorf étaient, par leur clientèle constante, plus belges que les bains de Spa. Les hauts fourneaux de la région industrielle étaient pareils à ceux des environs de Charleroi et de Liège. J'ai connu des hommes politiques, des industriels, des avocats, des gens du peuple. Je me suis longuement entretenu avec eux. Nous nous sentions tous proches les uns des autres. Ils lisaient nos journaux et vivaient de la vie de Bruxelles autant qu'en une ville quelconque de la province belge. Ils avaient les mêmes divisions de partis politiques : catholiques, libéraux, socialistes. Ils paraissaient heureux de leur sort international, mais ils le savaient précaire. Et l'on m'a souvent exprimé le même sentiment que M. Metz en 1867 : Nous ne voulons être ni Prussiens, ni Français. Si nous ne pouvions rester ce que nous sommes, ce serait certainement à la Belgique que nous voudrions être réunis.

Depuis la guerre, les Luxembourgeois que j'ai rencontrés m'ont confirmé ce désir.

20. — Tout récemment, il faut noter un événement qui n'est pas sans intérêt. La réponse des socia-

listes belges au questionnaire de Stockholm pose les questions de la réunion du Grand-Duché du Luxembourg à la Belgique. Elle est signée par MM. Vandervelde et de Brouckère qu'on n'accusera point d'impérialisme. Elle est formulée en termes réservés et dignes, mais l'opinion internationale est ainsi avertie de l'intensité du désir des Belges à cet égard. « En ce qui concerne particulièrement la Belgique, le memorandum, dit le *Temps* du 8 juillet 1917, fait remarquer que les quelques villages wallons actuellement rattachés à la Prusse et qui semblent désirer redevenir belges, pourraient demander que le traité fasse droit à leur revendication. Il en serait de même du petit État de Luxembourg s'il estimait de son intérêt de faire retour à la Belgique. »

IV. — LE LUXEMBOURG DEPUIS 1914.

21. — Nous n'avons que peu de renseignements sur ce qui s'est passé dans le Luxembourg depuis 1914, spécialement quant au point qui nous intéresse actuellement. Toutefois, on trouvera dans deux articles du *Correspondant*¹ quelques indications qui ont leur prix : la brève carrière ministérielle, dans une tentative de gouvernement d'union nationale, du socialiste D^r Welther qui paraît avoir perdu tout crédit par suite de germanophilie trop accusée, l'aventure du député Prum, bourgmestre de Clervaux, chef des catholiques luxembourgeois, condamné à trois ans de prison pour avoir fait écho trop sincèrement aux plaintes du cardinal Mercier et avoir affirmé la réalité des mauvais traitements infligés aux Belges par l'envahisseur, l'arrestation de l'imprimeur et du rédacteur en chef de l'*Indépendance luxembourgeoise*, coupables d'avoir publié des nouvelles favorables aux Belges, la piété qui entoure de fleurs les tombes belges et françaises, et enfin la volonté de la Grande-Duchesse de se faire représenter, en dépit du mauvais vouloir des Allemands refusant les passeports, à l'inauguration d'une exposition des Beaux-Arts, à Arlon,

1. *Le Correspondant*. Paris, n° 25 février 1915 : *L'esprit public et la situation dans le Grand-Duché de Luxembourg* ; n° 10 juin 1917 : *Le Grand-Duché du Luxembourg depuis l'invasion allemande*. Ces deux articles sont anonymes ; ils paraissent l'œuvre d'un Français, bien renseigné et d'opinion catholique.

organisée au profit de l'œuvre belge des orphelins de guerre...

Ce sont là de tout petits détails, sans doute ; mais dans ce petit pays timide, entièrement sous la domination étrangère, où rien n'est libre, ni la presse, ni la correspondance, ni la circulation, ils ont leur valeur. Les Luxembourgeois ne pourront manifester librement leurs sympathies et leurs désirs que lorsque le casque à pointe aura disparu de l'horizon de leurs routes. Ce jour-là, ce ne seront pas les quelques milliers de marks que l'Allemagne a payés avec ostentation pour réparer une très faible partie des dommages causés par la guerre qui feront oublier la lourdeur de sa domination.

V. — NI PRUSSIENS, NI FRANÇAIS !

22. — Aux considérations historiques, se rattache le point de vue géographique. La situation d'un territoire exerce nécessairement une influence sur la volonté de ses habitants. Si l'on regarde une carte du Luxembourg, on le voit entouré par la Prusse, la Belgique et la France. Au cas où le maintien de son autonomie serait jugé impossible, c'est évidemment à l'un de ces voisins immédiats qu'il devrait se rattacher. L'expérience même de son union avec la Hollande démontre que l'association à une nation lointaine n'était pas durable.

La terre luxembourgeoise est donc une frontière, où l'influence latine vient rencontrer l'influence germanique. Elles y sont nécessairement diverses.

A l'instant où j'écris, l'Allemagne triomphe, mais elle ne triomphe que par la force brutale de l'occupation militaire, en suite d'une violation manifeste de ses engagements. Pareille violence n'est pas un titre. La victoire des Alliés ne peut ni la reconnaître ni la consacrer. Au contraire les troupes allemandes doivent évacuer le Luxembourg et la politique allemande renoncer à toute annexion de ce genre. Cette réparation une fois accomplie, on pourra examiner la valeur des prétentions germaniques. Pour justifier l'absorption du Luxembourg par l'Allemagne, celles-ci pourront se prévaloir des liens de ce pays avec la Confédération

germanique, de son accession au Zollverein. J'ai montré précédemment le peu de valeur de ces arguments.

Il en est un autre, plus sérieux : la langue. Sans doute, la langue officielle du Grand-Duché est le français, et c'est le français que parlent toutes les personnes cultivées. Mais la grande masse de la population parle un dialecte de famille germanique ou plus précisément saxonne.

« La circonstance, disait avec bon sens la *Gazette de Cologne* en 1867, que la langue allemande prédomine parmi la population luxembourgeoise n'est pas plus décisive. Les habitants de la Suisse orientale parlent exclusivement l'allemand. Personne ne s'est encore autorisé de ce fait pour en faire dériver un droit quelconque pour l'Allemagne. »

La *Gazette de Cologne* ne prévoyait pas alors les folies pangermanistes. Aujourd'hui, l'Allemagne a tellement développé cette justification commode de ses ambitions, elle a su lui donner une allure de science et de philosophie, au point que, même chez ses ennemis, on confond aisément la langue et la nationalité. Des esprits désireux d'impartialité pourraient donc se laisser impressionner par le fait que les Luxembourgeois parlent un dialecte bas-allemand. Répétons donc pour eux que la langue est un des signes de la nation, un entre plusieurs autres, qu'elle témoigne d'une communauté lointaine d'origine et d'affinités de culture entre tous ceux qui la parlent, mais qu'elle n'est

jamais la preuve de leur volonté de vivre sous les mêmes lois.

Or, c'est cette volonté qui est essentielle. Et lorsque les Luxembourgeois se servent de leur dialecte germanique d'ailleurs différent de l'allemand, pour nous chanter qu'ils ne veulent pas être Prussiens, il faut bien les écouter !

Si telle était leur volonté avant 1914, il est à présumer qu'elle n'a point changé. L'occupation allemande, malgré ses prévenances un peu lourdes et ses ménagements intéressés n'aura fait qu'exciter leur désir d'indépendance. Et comme cette population est honnête et droite, les procédés sauvages de la guerre allemande ne peuvent lui avoir inspiré que de la répugnance. Pas un Luxembourgeois ne sera désireux de participer à la « gloire » spéciale que l'Allemagne s'est acquise dans le monde à cette occasion.

23. — Contre une prétention française, l'argument linguistique et l'argument géographique se dressent avec une égale force. On ne conçoit pas l'intérêt que pourrait avoir la France à avoir son territoire étendu, en une pointe, au Nord-Est. On ne le conçoit pas, tout au moins, si l'ambition se borne au Luxembourg. Elle n'a un sens que dans le système de la France au Rhin, absorbant les Pays-Bas, telle que l'aurait voulue Louis XIV, telle que la réalisa Napoléon I^{er}. Sous le second Empire, Benedetti était cynique, mais franc, quand il disait : « Une fois à Luxembourg, on serait sur le

chemin de Bruxelles, nous y arriverons plus vite en passant par là¹. » Je ne crois pas qu'il puisse se trouver aujourd'hui, en France, un impérialiste pour essayer de renouer cette tradition-là.

Mais de façon plus timide et plus circonspecte, il est encore des nationalistes qui parlent des « droits » historiques qui dériveraient de l'occupation du Luxembourg par la France, à l'époque de Louis XIV et du Premier Empire. Invoquer deux conquêtes éphémères pour en justifier une nouvelle, voilà qui me paraît un raisonnement étrange. Et si nous avons dénié toute valeur de droit à la conquête allemande en 1914, pourquoi en accorderions-nous à la conquête française des siècles passés ?

L'espoir nationaliste se défendait mieux en prétextant des nombreuses manifestations de sympathie du Luxembourg pour la France. On voulait y voir les signes d'une volonté d'annexion.

Il y a là une confusion, analogue à celle des pangermanistes. Par réaction contre l'Allemagne, par admiration et ferveur pour la langue française, pour la culture française, les Luxembourgeois aimaient à affirmer qu'ils aimaient la France. Nous aussi, Belges du Sud : Wallons. Mais ni les uns ni les autres n'entendions par là manifester pour une incorporation dans l'Etat français. La méprise, pour des gens insuffisamment informés ou d'esprit préconçu, est facile, mais c'est une méprise. Et le

1. Emile OLLIVIER, *L'Empire libéral*, t. IX, p. 168.

Luxembourgeois le plus francophile vous dira sans détour, avec M. Metz : « Nous ne voulons être ni Prussiens, ni Français ».

Au surplus à quoi bon discuter ? En France, ces conceptions ambitieuses n'ont jamais été défendues que par un petit groupe. La République qui a tout fait pour éviter la guerre n'a jamais été tentée de courir des aventures chères aux régimes précédents. Elle a, dès les premiers jours, répudié toute idée de conquête et le vote de la Chambre des députés l'a déclaré, le 23 mai 1917, de façon si explicite et si solennelle qu'il n'est permis à personne d'en douter.

24. — On m'excusera d'insister sur la prétention française. Il le faut bien. La librairie Sirey vient de publier une brochure : *La question luxembourgeoise. La France et le Grand-Duché de Luxembourg*, par M. J. Dontenville, professeur agrégé d'histoire¹. Que la France ait intérêt au sort du Grand-Duché du Luxembourg, qu'elle ne puisse laisser subsister, sur sa frontière nord-ouest, un État incapable de se défendre, dont l'Allemagne pourrait à nouveau se servir comme terrain de manœuvre et couloir d'invasion, je le conçois fort bien ; mais que cet intérêt aille jusqu'à l'absorption, voilà qui paraît excessif.

1. Voir aussi : *Le Luxembourg et les Luxembourgeois*, par Gaspard WAMPACH, *Revue des Sciences politiques*, février 1917. En brochure chez Alcan, éditeur à Paris. M. Wampach est partisan de l'annexion du Luxembourg à la France, de même que certains Luxembourgeois établis à Paris.

La thèse de M. Dontenville reproduit naturellement l'argument des précédents historiques, l'occupation de 1684 à 1697, avec la fortification par Vauban (ces 13 ans au xvii^e siècle ne sont pas plus un titre pour la France que les 4 ans au xx^e pour l'Allemagne) et l'annexion à l'époque de la Révolution et de l'Empire (1795-1814). La moitié du volume est consacrée à montrer la bienfaisance du régime français dans le département des Forêts. Voilà une considération bien inquiétante pour nous, Belges ; en effet, à cette époque, nous étions aussi annexés. Si l'argument a sa valeur pour le Luxembourg, où s'arrête-t-il ? Benedetti était plus franc.

Ce professeur d'histoire a sa manière à lui. Il glisse. Il a lu le livre de M. Nothomb, donc, il sait. Il fait pourtant semblant de ne pas savoir. Le vœu belge n'existe pas à ses yeux. Le vœu luxembourgeois non plus. Il n'ignore pas pourtant les événements de 1830 et de 1839. Mais dès 1867, selon lui, la situation était changée.

Du côté belge, le Roi Léopold ne voulut pas du *cadeau* qu'on lui offrait. La plupart des hommes d'État belges le convoitaient. Mais tous finirent par le refuser, pour ne pas être obligés de nous consentir quelques *légères compensations* territoriales. Voilà comment sont présentés les événements de 1867. Qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

Du côté luxembourgeois, M. Dontenville estime

aussi que les sentiments se sont modifiés depuis 1839. Il ne dit pas pourquoi ni comment, mais cite, de seconde main, six lignes d' « une de leurs feuilles les plus autorisées ».

Il affirme que les sympathies des Luxembourgeois vont vers la France. Pour le prouver, il cite, toujours de seconde main, l'avis de MM. Brincour et Welther, députés. J'ai, moi, connu personnellement ces messieurs. Qu'ils aient célébré la civilisation française, je n'en doute point. Qu'ils aient souhaité l'annexion à la France, je suis sûr que non. M. Welther n'a, d'ailleurs, depuis la guerre, que trop prouvé duquel côté il penchait.

Du retour à la Belgique, M. Dontenville dit que les Luxembourgeois ne voudront pas, parce que cet État ne leur offre pas les mêmes sécurités que la France. Et ce nationaliste se donne, pour finir, des allures de libéralisme, en réclamant le plébiscite. Mais qui l'organisera, cette prétendue consultation populaire ? L'armée française ? Et les Luxembourgeois seront-ils libres de voter pour la Belgique ? M. Dontenville ne nous le dit pas, et pour cause : la question ne lui paraît pas digne d'être posée. Qu'est-ce qu'une consultation populaire dont la réponse est forcée ? Et si la question est posée, qui ne voit tout ce qu'aurait de douloureux et d'indécent une sorte de lutte électorale entre la France et la Belgique ?

25. — On a prêté à M. Roosevelt l'avis que le Luxembourg devait être partagé entre la France et

la Belgique. Je doute fort de l'authenticité de cette opinion, mais il est possible qu'elle soit celle des gens importunés par la controverse et désireux de conciliation à tous prix. Qu'il me soit permis de dire qu'elle est la moins acceptable de toutes. Ou bien la thèse que j'ai exposée vaut pour le Luxembourg tout entier, ou elle ne vaut pas. Si l'on admet avec moi que le Luxembourg a fait partie de la Belgique et serait heureux d'y être rattaché, il n'y a aucune raison d'en attribuer un morceau quelconque à la France. Pareils dépeçages ne peuvent être imaginés que par les gens de mentalité périmée. Des souverains ou des voleurs peuvent à leur gré se partager le produit de leurs exploits; les nations de l'Entente ne le peuvent plus en 1918. Nous ne sommes plus au temps où l'on disposait des peuples comme de troupeaux. Toute proposition de ce genre serait dégradante pour qui la formulerait et je puis assurer qu'en Belgique elle exciterait autant d'indignation que de dégoût.

26. — En pareilles discussions, il est inévitable qu'on rencontre le préjugé du plébiscite. Je ne veux pas l'esquiver. C'est la « tarte à la crème », la réponse à toutes les observations, que certains théoriciens ont sans cesse à leur disposition, pour se dispenser de l'étude que demandent certains problèmes. Vous voulez connaître la volonté des intéressés, disent-ils, consultez-les. C'est très simple; je dirai même que c'est trop simple et

que des procédés aussi sommaires ne m'inspirent que peu d'enthousiasme.

Car loin de résoudre la difficulté, on la déplace seulement. Un plébiscite donnera presque infailliblement le résultat voulu par celui qui sera chargé de l'organiser. Pour qu'une consultation populaire soit à considérer, il faut qu'elle soit loyale, sincère et libre. Il est évident que je serais en droit de dénier toute valeur à un referendum auquel procéderaient actuellement les Allemands dans le Luxembourg

.....
D'autre part, comment vouloir que les Luxembourgeois se prononcent d'une manière éclairée et réfléchie, à fin de guerre, sans rien savoir des conditions nouvelles des relations internationales?

Pour l'Alsace-Lorraine et le Trentin, le problème est plus compliqué encore. Quels sont les habitants appelés à prendre part au referendum ? Comment concilier l'inévitable lenteur de ces opérations, avec l'impérieuse nécessité de faire vite que nous ressentirons tous, une fois la paix probable ? Ainsi, à quiconque voit les réalités et ne se paie pas de verbalités creuses, l'impossibilité pratique du plébiscite apparaît. Et si l'on y renonce pour certaines questions, l'Alsace-Lorraine et le Trentin, parce qu'elles sont plus familières à l'opinion publique, pourquoi y procéderait-on pour le Luxembourg, moins important comme population, et dans lequel

la volonté commune est peut-être plus certaine et plus claire ?

Je conclus : restituer l'Alsace-Lorraine à la France, réunir Trieste et Trente à l'Italie.....

.....

..... Ce sont des solutions de victoire.

Victoire sur l'Allemagne, qui ne devrait en aucun cas avoir l'apparence d'une victoire sur le Luxembourg. Au contraire, pour le Grand-Duché, il faudrait affirmer nettement le vrai caractère de l'œuvre : une libération. Le Grand-Duché devrait jouir..... jusqu'à ce qu'il lui plaise d'y renoncer, de sa législation et de ses institutions. La fusion se ferait par degrés, respectant les situations acquises, les traditions particulières, ménageant toutes les susceptibilités.

27. — Solutions de victoire, certes. Mais la victoire intégrale réclamerait et permettrait davantage. En effet, si nous obtenons non seulement les restitutions et les réparations, mais encore les garanties, la certitude de ne plus connaître le fléau, l'organisation de la Société des nations et le désarmement, alors tous les peuples, même les plus petits, seront assurés de leur indépendance et de leur liberté. Dans ce cas, il faudra se borner à délivrer le Luxembourg et le laisser à lui-même. Il fera de sa souveraineté débarrassée d'entraves ce qu'il voudra. Il restera autonome ou deviendra belge, si cela lui plaît et comment cela lui

conviendra. Je sais dans quel sens il orientera ses destinées et combien la Belgique lui répondra avec allégresse !

Cette solution-là, si séduisante, sera-t-elle possible ? Il faut rêver aussi haut qu'on le peut ; mais les faits sont toujours au-dessous de nos rêves.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. La question du Luxembourg.....	3
II. L'invasion allemande	6
III. La leçon du passé.....	11
IV. Le Luxembourg depuis 1914.....	35
V. Ni Russiens, ni Français !.....	37

Sauf modification, les *Cahiers Belges* publieront successivement :

En vente :

- N° 1. J. MÉLOT, La propagande allemande et la question belge.
N° 2. Paul CROKAERT, La surprise. Les jours épiques de Liège.
N° 3. J. MASSART, Le « chiffon de papier ».
N° 4. MEMOR, L'Armée et la Nation.
N° 5. Henri DAVIGNON, Le soldat belge peint par lui-même.
Lettres et impressions du front.
N° 6. F. PASSELECQ, Le testament politique du général von Bissing.
N° 7. MILES, Jules Renkin et la conquête Africaine.
N° 8-9. F. VAN LANGENHOVE, La volonté nationale belge en 1830.
N° 10. M. DES OMBIAUX, La littérature belge. Son rôle dans la résistance de la Belgique.
N° 11. Commandant Willy BRETON, La résurrection d'une armée.
N° 12. Paul CROKAERT, Un précurseur : le général Brialmont.
N° 13. MILES, Le baron de Broqueville et la défense nationale
N° 14. N. WALLEZ, La Belgique et les régions rhénanes. Une campagne « annexionniste » en 1838.
N° 15. F. DE RYCKMAN DE BETZ, Le baron Nothomb et la question luxembourgeoise.
N° 16. Jules DESTRÉE, La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

En préparation :

- TRÉVIRE et NERVIEN, Les traités de 1831 et 1839.
Edmond CARTON DE WIART, Après la libération.
Maurice BOURQUIN, Les visées de l'Allemagne sur le Congo belge.
Gérard HARRY, L'apport moral de la Belgique à la cause des Alliés.
F. VAN DE VORST, La réforme de la presse belge.
LÉO VAN PUYVELDE, Le mouvement flamand et la guerre.
*** L'opinion publique en Belgique occupée, par l'auteur de *La Belgique au tournant de son histoire*.
F. DE RYCKMAN DE BETZ, La politique extérieure de la Belgique de 1830 à 1914.
Laurent FIERENS, Le Cardinal Mercier et la guerre.
A. ROTSAERT, Histoire de l'Escaut depuis le traité de Munster.
LÉO VAN GOETHEM, Une Université flamande en Belgique.
V. DENYN, L'avenir économique du Congo.
LÉON HENNECICQ, La marine de guerre belge dans le passé et l'avenir.
A. ROTSAERT, Histoire du Duché de Limbourg depuis 1839.
N. WALLEZ, Réflexions d'un Wallon sur la question flamande.
F. PASSELECQ, La politique intérieure de Banning.
— La politique extérieure de Banning.
Paul CROKAERT, L'Invasion. Les jours anxieux de la Gette.
— Le réduit national. Les jours tragiques d'Auvers.
— Les tranchées. Les grands jours de l'Yser.
Pierre DAYE, La politique coloniale de Léopold II.
L. VAN DER ESSEN, La correspondance diplomatique entre Léopold I et la Reine Victoria.
— — — La Belgique et les États-Unis pendant et après la guerre.
Ed. HUYSMANS, La réparation des dommages de guerre en Belgique.

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE
G. VAN OEST et C^{ie}, Éditeurs
4, PLACE DU MUSÉE, BRUXELLES
BUREAU A PARIS : 63, BOULEVARD HAUSSMANN

En Italie avant la Guerre

par JULES DESTRÉE

Membre de la Chambre des Représentants de Belgique.

Préface de Maurice Maeterlinck.

Ce livre nous montre l'évolution politique, diplomatique et nationale de l'Italie, depuis son détachement des Empires du Centre jusqu'à son entrée en action à côté des Alliés.

L'ouvrage, qui forme un volume in-16 de près de 200 pages, est préfacé par le célèbre écrivain Maurice Maeterlinck.

Prix : 2 fr. 50

En Italie pendant la Guerre

DE LA DÉCLARATION DE GUERRE A L'AUTRICHE
A LA DECLARATION DE GUERRE A L'ALLEMAGNE

Par JULES DESTRÉE

Membre de la Chambre des Représentants de Belgique.

Ce sont ces quinze mois d'histoire actuelle que l'auteur retrace en témoin oculaire, nous menant de Rome à Florence et à Venise, du front des Alpes — auquel il consacre plusieurs chapitres — dans l'Italie méridionale, nous montrant partout une Italie de plus en plus unie et de plus en plus décidée à affranchir du joug autrichien les terres *irredente*, mais aussi à s'affranchir, à l'intérieur, de la domination économique allemande.

Un volume in-16 de 252 pages. — Prix : 3 fr. 50

Les Socialistes et la Guerre Européenne

par JULES DESTRÉE

Membre de la Chambre des Représentants de Belgique.

Table des matières du volume : Notes préliminaires. — L'attitude des socialistes des pays belligérants. — Opinion socialiste des pays neutres. — Les Congrès socialistes internationaux. — Conclusion.

Un volume de 136 pages. Prix : 1 fr. 50

L'EFFORT BRITANNIQUE

CONTRIBUTION DE L'ANGLETERRE A LA GUERRE EUROPÉENNE

par JULES DESTRÉE

Membre de la Chambre des Représentants de Belgique.

Préface de Georges Clemenceau.

L'effort naval. — L'effort militaire: L'armée d'hier. — L'armée d'aujourd'hui (recrutement; entraînement; les campagnes de France et de Belgique; autres campagnes) — L'effort industriel. — L'action diplomatique.

Un volume in-16 de 300 pages. Prix : 3 fr. 50

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.